

RÈGLES DE LA COUR D'APPEL

35

FORMULAIRE 6a (Règle 46(1))
COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

_____, Appellant (*qualité devant la juridiction inférieure*),
- et -
_____, Intimé (*qualité devant la juridiction inférieure*).

AVIS DE MOTION SOLLICITANT LA MISE EN ÉTAT DE L'APPEL

SACHEZ QUE:

1. L'intimé a l'intention de présenter au juge (à la juge) président en cabinet, au Palais de justice, au 2425, avenue Victoria, à Regina, en Saskatchewan, le _____, à 10h00, une requête en
(*quantième/mois/année*)
vue de solliciter le redressement suivant:

- a) Une ordonnance rendue en vertu de la règle 46(1) des *Règles de la Cour d'appel* prescrivant la mise en état diligente de cet appel, à peine de rejet de celui-ci pour défaut de poursuivre.
- b) Une ordonnance rendue en vertu de la règle 52 des *Règles de la Cour d'appel* accordant à l'intimé les dépens de cette requête.

2. Seront déposés à l'appui de cette requête les documents suivants:

- a) Le présent avis de motion accompagné de la preuve de signification.
- b) L'affidavit de _____.
- c) Un projet d'ordonnance exigeant la mise en état en conséquence.
- d) Un mémoire précisant le fondement de la requête.

FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____.
(*quantième/mois/année*)

Nom et signature de l'avocat de l'intimé

Destinataire(s): _____
Appelant(s)

Historique: 11 juillet 1997, Formulaire 6a.